

Compte rendu du Comité Syndical du 7 juillet 2008 à la salle des fêtes de Saint-Désir.

Le Quorum est atteint avec ...

Le Président, M. SAINT, débute de Comité Syndical en rappelant les enjeux définis par la Directive Cadre sur l'Eau et en particulier la lutte contre les inondations, la libre circulation des poissons migrateurs et le bon état écologique des cours d'eau. Ses missions font bien sûr parti des priorités du Syndicat.

M. SAINT précise que concernant la remontée des migrateurs est quasiment actée sur le cours principal de la Touques. Il explique également que le Syndicat sera seulement habilité à prendre la maîtrise d'ouvrage pour les travaux sur les ouvrages hydrauliques et piscicoles (avec une prise d'eau, sont donc concernés les moulins et micro centrales).

Les autres ouvrages barrant les cours d'eau seront pris en charge classiquement avec la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage à charge du Syndicat.

Le Président exprime sa satisfaction de regrouper le Nord et le Sud du Pays d'Auge au sein d'un même Syndicat, avec un Bureau représentatif des Collectivités regroupées.

Il rappelle que le partenariat et l'esprit de solidarité sont indispensables pour gérer le bien commun que sont les milieux aquatiques avec l'objectif du bon état écologique.

M. SAINT remercie les Délégués pour leur présence et rappelle que le Comité Syndical se réunira 3 à 4 fois par an.

I) Conformément à l'ordre du jour, M. SAINT demande si il y a des commentaires ou des remarque concernant le compte rendu du Comité Syndical en date du 14 mai 2008.

Il précise que la concertation proche des Communautés de Communes et Communes est indispensable pour le déroulement des futurs programmes, sachant qu'il y a des programmes prioritaires. L'Orbiquet était concerné mais il est mis de côté suite à un désaccord avec la DDAF. Cette dernière affirme que la DIG réalisée par le Syndicat de l'Orbiquet n'est plus valable au niveau de l'échelle du Territoire, puisqu'il l'échelle est désormais celle du Bassin Versant de la Touques et non plus celle du Bassin Versant de l'Orbiquet.

Il serait donc nécessaire de refaire la DIG.

M. SAINT estime qu'il y a d'autres priorités et il est possible de laisser ce programme en attente sachant que l'Orbiquet a été bien servi en terme de travaux et d'aménagement d'ouvrages en particulier.

www.smbvt.fr

Le Procès Verbal du Comité Syndical en date du 14 mai 2008 est approuvé à l'unanimité.

II) Le second point concerne les pouvoirs donnés au Président et en particulier à propos des profils des postes. En accord avec le Bureau, M. SAINT annonce que le Chargé de mission sera recruté au début du mois d'octobre. La proposition du poste sera faite le 15 juillet. Il aura pour missions d'encadrer les programmes, préparer les dossiers administratifs, assurer la comptabilité, assurer la gestion courante du Syndicat et la supervision des employés.

Le Jury sera composé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la CATER Basse Normandie, les 2 Vices-Présidents et le Président.

Il apparaît que le poste de Secrétaire à mi-temps est nécessaire, mais Mme Anita Vallée, Secrétaire pour la Mairie de la Vespière a accepté d'effectuer la transition. Étant donné qu'elle assurait la gestion courante du Syndicat de l'Orbiquet, elle a une bonne connaissance de ce genre de structure.

Pour les Techniciens de rivière, M. Christian Graule sera embauché le 1er août, tandis que M. CHEVALIER est en poste depuis le 2 juin.

Le Président rappelle que les pouvoirs qui lui sont donnés seront toujours pris en accord avec le Bureau.

M. XXX fait remarquer que les différents pouvoirs doivent être différenciés.

M. SAINT procède au vote et les Pouvoirs qui lui sont donnés. Ceux-ci sont acceptés à l'unanimité.

III) Le vote des Commissions d'Appel d'Offres se fait à bulletins secrets. Suite à une remarque, contrairement au Président, les 2 Vices-Présidents ne sont pas membres de droit, ils doivent donc être ajoutés sur la liste du Président.

La liste présentée est la suivante:

Titulaires	Suppléants
Philippe HIEAUX	Alain MIGNOT
Gilbert GODERAUX	Jean-Louis SENEZ
David POTTIER	Jacques FEREY
Bernard CHAMPION	Alain DUTOT
Xavier DUPREZ	Jean-Pierre CAPTON
Raymond GERET	Alain COSTE
Christophe BIGNON	Dominique LAIGRE

Seul 2 bulletins sur 27 différents. La liste est approuvée à l'unanimité

M. SAINT précise que le Bureau se réunira le premier jeudi de chaque mois, à partir de

www.smbvt.fr

septembre.

IV) En collaboration avec M. CAUDRON de la CATER Basse Normandie, Jérémy CHEVALIER présente un Diaporama retraçant les missions du Syndicat ainsi que les actions à venir.

Voici de façon rédigée, un résumé du Diaporama.

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques a pour missions l'obtention puis le maintien du Bon état écologique, le meilleur écoulement des eaux dans le cadre de la lutte contre les inondations et le maintien des usages.

Il a pour compétence la réalisation des études diagnostics pour les cours d'eau, études qui seront réalisées par les Techniciens de rivière; et la mise en place des programmes de restauration et d'entretien.

Ce programme comprend:

- la gestion raisonnée de la végétation des berges,
- l'enlèvement sélectif des embâcles perturbateurs,
- les aménagements pour le bétail (abreuvoirs, clôtures,...),
- l'aménagement des ouvrages barrant le cours d'eau,
- la lutte contre les espèces végétales invasives (Renouée du Japon principalement),
- l'encadrement techniques des travaux par les Techniciens de rivière
- l'animation des programmes et la coordination des différents partenaires.

Sont hors compétences du Syndicat:

- le volet halieutique, donc tout ce qui touche à la pêche y compris l'entretien permettant la facilitation de cette activité (élagage, fauche et débroussaillage),
- la gestion des marais, comme précisé dans les Statuts,
- l'aménagement des ouvrages hydrauliques. Cela concerne uniquement les ouvrages avec prise d'eau (micro centrales et moulins principalement) et non pas les ouvrages barrant les cours d'eau tels que les seuils, barrages, buses, chaussées,...
- la Police de l'Eau ainsi que les aspects réglementaires,
- les analyses d'eau.

Le Syndicat emploiera à terme 1 Directeur/Chargé de missions (Dossiers de subventions, Dossiers de DIG, Communication-Sensibilisation, Suivi des Programmes, Comptabilité, Gestion du Syndicat et Supervision du personnel), 1 Secrétaire à mi-temps, 2 Techniciens de rivière (Réalisation des études diagnostics, Suivi des travaux, Contacts avec les acteurs, les élus et les riverains, Communication-Sensibilisation, Surveillance des Passes à poissons, Suivi des Dossiers).

Concernant les moyens financiers pour le matériel et le personnel, ils se répartissent de la façon suivante:

Financeurs	Investissement	Fonctionnement
Agence de l'Eau Seine Normandie	50 %	50 %
Conseil Régional de Basse Normandie	/	30 %
Conseil Général du Calvados	20 %	/
Syndicat Mixte (Collectivités)	30 %	20 %

Pour les Interventions, les financements varient selon leurs types. Cependant, les partenaires que sont l'Agence de l'Eau Seine Normandie, les Conseils Généraux de l'Orne et du Calvados, le Conseil Régional de Basse Normandie,... financent jusqu'à 80 % des travaux de restauration, soit 20 % d'autofinancement; 70 % des travaux d'entretien et jusqu'à 80-90 % des travaux sur les ouvrages dans le cadre de la continuité écologique et du décloisonnement.

Le Syndicat est également aidé pour les conseils et l'aide technique. Nous pouvons citer la Cellule d'Animation d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières de Basse Normandie (CATER B.N.) qui est une Association Loi 1901 ayant pour but l'Assistance aux Maîtres d'ouvrages pour la gestion des cours d'eau et la mise en valeur des usages. Elle accompagne les Collectivités pour les étapes techniques, administratives et financières nécessaires au montage des projets. Enfin, au travers le Réseau des Techniciens de rivière, elle assure la formation de ces derniers et les regroupe dans l'objectif de partager les expériences par Bassin.

Le second partenaire principal est l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Elle a pour mission de concilier la protection des milieux aquatiques et la satisfaction des usages économiques de l'Eau. Pour cela, elle définit les grandes orientations de gestion de l'Eau par Bassin Versant en assistant les Maîtres d'ouvrages.

Ainsi, l'Agence de l'Eau définit les taux et les assiettes de redevances, fixe les réalisations prioritaires, attribue les financements, organise la connaissance sur l'Etat du milieu et met en place des outils de concertation.

Nous pouvons également citer la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt qui gère la Police de l'Eau et les Dossiers Loi sur l'Eau (avec l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) ainsi que la validation des procédures règlementaires.

Nous avons abordé les notions d'entretien et de restauration, mais concrètement quelles sont les différences ? Voici des définitions permettant d'y voir plus clair:

Restauration: Programme de travaux destiné à obtenir ou retrouver une situation souhaitée (il est sous entendu que le cours d'eau en question a subi une dégradation).

Entretien: Programme de travaux nécessaire pour maintenir l'état actuel. L'entretien fait donc suite à la restauration, lorsque cette dernière est nécessaire. L'entretien est également mis en place lorsque la situation du cours d'eau est jugé conforme et qu'il s'agit de maintenir cet état par des actions ponctuelles et localisées.

Voici quelques exemples de situations nécessitant une restauration ou un entretien:

Catégorie	Restauration	Entretien
Berge	Érosions, abreuvoirs sauvages, plantes invasives.	Entretien des protections et des abreuvoirs, végétation sur ouvrages.
Ripisylve	Absente ou rare, trop dense, sénescence, arbres déracinés.	Entretien clôtures, entretien plantations, ripisylve vieillissante (rajeunissement), arbres morts ponctuels.
Lit	Embâcles perturbateurs, ouvrages et seuils, recalibrage passé.	Présence de déchets.

Pour finir, avec M. CAUDRON, nous avons établi un planning pour les 18 prochains mois. Celui-ci n'a rien de définitif, c'est une proposition et elle est évolutive en fonction des priorités et des demandes qui apparaîtront.

En préalable, le premier gros travail est la rencontre entre les Techniciens de rivière et les Communautés de Communes et Communes adhérentes afin de réaliser un premier état des lieux permettant d'identifier et de rescencer les besoins et les priorités. Cet inventaire permettra de mettre en place les études diagnostics.

Année 2008:

Juillet/Août: Consultation pour le programme de travaux Lisieux Intra-muros; Dossiers de DIG pour la Communauté de Communes de Blangy Pont l'Évêque et pour la Commune de Touques; demande de financement pour ces 2 dernières Collectivités.

Septembre: Réalisation et suivi des travaux pour Lisieux Intra-muros; Mise à l'enquête pour la Communauté de Commune de Blangy Pont l'Évêque et la Commune de Touques ainsi que pré-enquête et réunions avec les riverains.

Octobre: Étude Diagnostic pour la Paquine.

www.smbvt.fr

Novembre-Décembre: Présentation du Diagnostic Paquine et proposition de travaux.

Année 2009:

1er semestre: Réalisation et suivi des travaux pour la Communauté de Communes de Blangy Pont l'Evêque et la Commune de Touques; Mise à l'enquête pour la Paquine; Étude Diagnostic pour la Courtonne.

Juin-Juillet: 2ème tranche des Programmes Intra-Muros (Lisieux, Orbec, Pont-l'Evêque, Deauville-Trouville et Gacé, sous réserve que la Communauté de Commune de Gacé adhère au Syndicat).

Septembre: Mise à l'enquête pour la Courtonne.

Fin 2009: Lancement des travaux sur la Paquine et la Courtonne.

Remarque: les Programmes « prioritaires » sont situés sur la Communauté de Communes de Blangy Pont l'Evêque, sur la Commune de Touques et sur le Bassin Versant de la Courtonne car des Etudes Diagnostics ont été réalisées récemment, en 2005, par des Bureaux d'études. En effet, il serait dommage, en terme de temps et de moyens, de perdre le bénéfice de ces Études Diagnostics. Il s'agit donc de lancer rapidement les procédures nécessaires.

A noter que l'Etude pour le Bassin de la Courtonne doit être réajustée par des visites sur le terrain.

Pour finir, sur les années 2008-2009, une partie du travail du Syndicat va reposer sur la Communication. En effet il est indispensable qu'un site Internet voit le jour avant la fin de l'année 2008, et qu'une plaquette d'information sur le Syndicat soit créée puis diffusée durant l'automne 2008.

Enfin, le début de l'année 2009 débutera avec la rencontre de la partie Ornaise. Il est en effet souhaitable que les sources de la Touques ainsi que sont cours supérieur soit inclus dans les Programmes du Syndicat.

Jérémy CHEVALIER remercie le Comité pour son attention.

Le Président remercie M. BRANNELLEC pour sa présence et M. CAUDRON pour l'aide qu'il nous apporte pour les Programmes Pluriannuels.

V) M. SAINT rappelle que la concertation entre Délégués, Maires et Technicien de rivière est indispensable étant donné le rôle d'homogénéisation de l'information du Syndicat.

Il rappelle que les Communes publient chaque année un Arrêté Municipal d'entretien des cours d'eau. Cet Arrêté est complémentaire des actions du Syndicat.

La difficulté vient du fait que les riverains n'ont pas souvent les compétences nécessaires pour réaliser cet entretien et l'ampleur des travaux leur rend parfois impossible la tâche. Pour cela, le Syndicat a été créé afin de se substituer aux riverains, dans le cadre des Déclarations d'Intérêt Général, pour assurer la restauration et l'entretien. Cependant, ils ne sont pas dispensés de réaliser l'entretien de leur parcelle. Le rôle du Syndicat est d'informer les riverains et de les aider dans leur tâche, dans le cadre de l'Arrêté Municipal d'entretien des cours d'eau non domaniaux.

M. GERET explique que la dégradation des bordures des cours d'eau est inquiétante avec par exemple l'arrachage des haies, les cultures au ras des berges,...

M. COURSEAUX rappelle que le SCOTT peut permettre de résoudre ces problèmes parce que lors de l'élaboration de ce document, les dégradations évoquées doivent être soulignées.

Il exprime également ses inquiétudes envers la Police de l'Eau, parfois prompte à verbaliser selon lui. Cela dit, le Syndicat est là pour favoriser le dialogue et unifier les différents partenaires. Une solution autre que judiciaire peut souvent être trouvée avec les propriétaires riverains.

M. BRANNELLEC prend la parole et explique le le Programme Territorial d'Actions Prioritaires, réuni le 13 juin 2008 à Falaise pour la Dives et la Touques, à présenté les avancées concernant les actions à « pousser » et à mettre en œuvre avant 2012.

Ces actions sont relatives à la sécurisation et l'alimentation en eau potable; la protection des captages contre les pollutions souterraines, à ce propos le Bassin de la Touques est concerné avec des taux de phyto-sanitaires élevés et à la lutte contre les pollutions.

M. SAINT clôture le Comité Syndical à 20h15 et annonce la prochaine réunion du Bureau qui aura lieu le 4 septembre 2008 dans les nouveaux locaux du Syndicat.